

## Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 20 décembre 2018 à 18 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, messieurs les conseillers, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Règlement n° 2019-264 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2019 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
2. Règlement n° 2019-265 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2019 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
3. Garage municipal – Renouvellement du contrat d'entretien ménager 2019 / Autorisation
4. Bureau de la SAAQ – Renouvellement du contrat d'entretien ménager 2019 / Autorisation
5. Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'améliorations et d'envergure / Reddition de comptes
6. Assurances générales de la Ville de Saint-Césaire / Renouvellement pour l'année 2019
7. Transport adapté – Renouvellement 2019 de l'entente de services avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) / Autorisation de signature
8. Protocole d'entente concernant l'utilisation du service québécois de traitement documentaire pour la Bibliothèque municipale / Autorisation de signature
9. Période de questions
10. Levée de la séance

### **Résolution 2018-12-441**

**Règlement n° 2019-264 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2019 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2019-264 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Séance extraordinaire du 20 décembre 2018**

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 2019-264 sont dûment accomplies;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2019-264 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2019 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**Résolution 2018-12-442**

**Règlement n° 2019-265 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2019 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2019-265 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 2019-265 sont dûment accomplies;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2019-265 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2019 » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2018-12-443**

**Garage municipal – Renouvellement du contrat d'entretien ménager 2019 / Autorisation**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager au garage municipal auprès de Nettoyage Commercial Y.C. de Saint-Césaire pour un montant mensuel de 463,56 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, tel qu'il appert de la soumission datée du 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

#### Résolution 2018-12-444

##### **Bureau de la SAAQ – Renouvellement du contrat d’entretien ménager 2019 / Autorisation**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d’autoriser le renouvellement du contrat d’entretien ménager au bureau de la SAAQ de Saint-Césaire auprès de Nettoyage Commercial Y.C. de Saint-Césaire pour un montant mensuel de 1 046,94 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, tel qu’il appert de la soumission datée du 20 novembre 2018.

Adoptée à l’unanimité

#### Résolution 2018-12-445

##### **Programme d’aide à la voirie locale – volet projets particuliers d’améliorations et d’envergure / Reddition de comptes**

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV) ;

**Considérant** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Considérant** que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire approuve les dépenses d’un montant de 2 148 135 \$ taxes nettes à ce jour, et relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l’unanimité

#### Résolution 2018-12-446

##### **Assurances générales de la Ville de Saint-Césaire / Renouvellement pour l’année 2019**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d’autoriser le renouvellement de la couverture d’assurances générales de la Ville de Saint-Césaire auprès de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un montant de 122 813 \$ taxe incluse pour la période allant du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019, tel qu’il appert des factures datées du 15 novembre 2018.

Adoptée à l’unanimité

Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

### Résolution 2018-12-447

#### **Transport adapté – Renouvellement de l’entente de services avec l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) / Autorisation de signature**

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire désire le maintien des services actuels de transport adapté pour l’année 2019, tels que spécifiés au(x) contrat(s) en vigueur avec les transporteurs privés concernés;

**Considérant** que le renouvellement de l’entente intervient entre l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les municipalités de Saint-Césaire, Marieville, Rougemont et Sainte-Angèle-de-Monnoir desservies par la Ville de Chambly (Transport adapté Handi-Bus) mais situées hors du territoire de l’ARTM;

**Considérant** que la quote-part de la Ville à l’entente renouvelée est de 25 494 \$ et couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu :**

Que la Ville de Saint-Césaire renouvelle pour 2019 l’entente de services pour le transport adapté tel que proposé dans le courriel de l’ARTM datée du 10 décembre 2018;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l’entente de service pour le transport adapté avec l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les municipalités participantes desservies par la Ville de Chambly (Transport adapté Handi-Bus).

Adoptée à l’unanimité

### Résolution 2018-12-448

#### **Protocole d’entente concernant l’utilisation du service québécois de traitement documentaire pour la Bibliothèque municipale / Autorisation de signature**

---

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire souhaite signer le protocole d’entente avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour l’utilisation du service québécois de traitement documentaire à la Bibliothèque municipale;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d’autoriser la responsable de la Bibliothèque municipale de Saint-Césaire, Mme Line Gervais, à signer le protocole d’entente avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée à l’unanimité

**Séance extraordinaire du 20 décembre 2018**

**Période de questions.**

**Levée de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET 2019 POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2018-12-443, 2018-12-444, 2018-12-446, 2018-12-447.

---

Micheline Quilès  
Trésorière